



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 21 avril 2026 (Par voie électronique)

Président de la Commission : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-François CLEMENT, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * *

INFORMATIONS

* **PROGRAMMATION DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT**

Lors de sa réunion en date du 17 janvier 2026 le Conseil de Ligue a décidé de finaliser la fin des championnats régionaux en programmant notamment les deux dernières journées des championnats SENIORS pour 2025-2026, à savoir :

* les rencontres des championnats régionaux **masculins R1** des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le **samedi à 17h00** ;

* les rencontres des championnats régionaux **masculins R2** des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le **samedi à 17h00** ;

* les rencontres des championnats régionaux **masculins R3** des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de la compétition, c'est-à-dire le **dimanche à 15h00**.

Ce communiqué du Conseil de Ligue précise aussi que « *tous les matchs de toutes les poules d'un même niveau doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, les commissions régionales peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations ou toute autre raison dûment motivée, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end* ».

* **ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS**

La Commission Régionale Sportive invite les clubs à consulter les tableaux des accessions et rétrogradations applicables à la fin de la saison 2025-2026.

Concernant les championnats Seniors, les clubs doivent se référer au communiqué du Conseil de Ligue en date du **08 novembre 2025** publié sur le site internet de la Ligue [en cliquant ici](#).

* **TRANSMISSION DE LA F.M.I.**

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire. A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution disponible sur FOOTCLUBS.

Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 ou dans un délai de 24 heures pour les matchs en semaine.

Le non-envoi ou l'envoi hors-délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant fixée pour cette saison à **75 Euros**.

*** BAREMES DE PENALISATION**

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation comptabilisés au classement du Fair-Play.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en deuxième et dernier ressort.

Situation actuelle :

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle – uniquement – de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

*** PROTECTION DES OFFICIELS – PAUSES D'APAISEMENT (ou TEMPS MORTS) ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES (ou CARTONS BLANCS)**

Dans sa réunion en date du 17 janvier 2026, le Conseil de Ligue a décidé, à titre expérimental, jusqu'en fin de saison 2026-2027, d'instaurer dès les matchs retour ou de la 2^{ème} phase de la présente saison et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en futsal) le dispositif de Pauses d'Apaisement (ou Temps morts).

La mise en place du dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors futsal) n'interviendra qu'au début de la saison 2026-2027 :

[Voir le communiqué en cliquant ici](#)

*** TERRAINS IMPRATICABLES**

Les Clubs qui reçoivent doivent faire tout leur possible pour que les rencontres se déroulent aux dates prévues. La Commission les invite à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 30 à 32) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Il est opportun de rappeler qu'en cas de match reporté pour des raisons de fermeture des installations sportives municipales, le club recevant est tenu de faire parvenir à la Ligue la copie de l'arrêté municipal fixant l'interdiction d'utiliser ledit terrain et éventuellement préciser les installations qui pourraient être utilisées comme terrain de repli. De plus, **il appliquera toutes les procédures exigées pour prévenir les instances, les officiels et le club visiteur (se reporter au § 38.1.a).**

*** PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)**

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs en Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe a l'obligation de porter et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées. Les Délégués mentionneront le non-port sur leur rapport.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

Se référer aux dispositions prévues à l'article 31 des R.G. de la Ligue.

DOSSIER

REGIONAL 3 – Poule E :

* **Match n° 26425 .2 : E.S. TARENTEISE / AIN SUD** du 18/04/2026 :

La Commission Régionale Sportive Seniors prend acte que le déroulement de cette rencontre de championnat a été arrêté par l'arbitre à la 68^{ème} minute de jeu en raison d'une panne d'éclairage. Constatant que ce match n'a pas eu sa durée réglementaire et en application des dispositions fixées à l'article 2.7 des Règlements Généraux de la Ligue, la Commission transmet ce dossier à la Commission Régionale des Règlements pour décision et suites à donner.

COURRIER DES CLUBS

La Commission Régionale Sportive Seniors entérine les changements ci-après sollicités à ce jour par les clubs pour :

A / le week-end des 24, 25 et 26 avril 2026 (additif-rectificatif)

REGIONAL 1 – Poule A :

* **U.S. MONISTROL SUR LOIRE** (504294)

Le match n° 20106.2 : U.S. MONISTROL SUR LOIRE (2) / F.C. ESPALY se disputera le vendredi 24 avril 2026 à 20h00 au stade du Monteil à **MONISTROL SUR LOIRE** ;

REGIONAL 3

Poule B :

* **BEZENET DOYET FOOT** (582302)

Le match n° 24507.2 : BEZENET DOYET FOOT / F.C. ESPALY (2) se disputera le samedi 25 avril 2026 à 19h00 au stade Georges Bideau à **BEZENET** ;

Poule C :

* **C.S. VOLVIC** (506562)

Le match n° 24948.2 : C.S. VOLVIC (2) / OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL de disputera le samedi 25 avril 2026 à 18h00 au stade Michel Champleboux à **VOLVIC** ;

Poule D :

* **U.S. SAINT GALMIER CHAMBOEUF SPORTS** (563562)

Le match n° 24905.2 : U.S. SAINT GALMIER CHAMBOEUF SPORTS / U.S. ECOTAY MOINGT se disputera le samedi 25 avril 2026 à 17h30 (et non 18h00) sur le terrain synthétique du stade de Champvert à **CHAMBOEUF** ;

Poule G :

* **F.C. BOURGOIN JALLIEU** (516884)

Le match n° 26466.2 : F.C. BOURGOIN JALLIEU (3) / A.S. DOMARIN se disputera le dimanche 26 avril 2026 à 13h00 (et non 15h00) sur le terrain synthétique du stade de Chantereine à **BOURGOIN JALLIEU** ;

B / le week-end des 01,02 et 03 mai 2026 :

REGIONAL 1 :

Poule A :

* **ESP. CEYRAT** (529030)

Le match n°20113.2 : Esp. CEYRAT / CLERMONT FOOT 63 (2) se déroulera le dimanche 03 mai 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade Olivier Vernadal à **CEYRAT** ;

* **F.C.O. FIRMINY INSERSPORTS** (504278)

Le match n° 20115.2: F.C.O. FIRMINY INSERSPORTS / U.S. SUCS ET LIGNON se disputera le dimanche 03 mai 2026 à 15h00 au stade Le Corbusier à **FIRMINY** ;

* **S.A. THIERS** (508776)

Le match n° 20111.2 : S.A. THIERS / U.S. MONISTROL SUR LOIRE se disputera le vendredi 01 mai 2026 à 17h00 sur le terrain d'honneur du Parc des Sports Antonin Chastel à **THIERS** ;

Poule B :

* **F.C. RHONE VALLEES** (551476)

Le match n° 20201.2 : F.C. RHONE VALLEES / F.C. D'ANNECY (2) se déroulera le dimanche 03 mai 2026 à 15h00 au Stade Emile Dupau à **LE POUZIN** ;

* **G.F.A. RUMILLY-VALLIERES** (582695)

Le match n° 20206.2 : G.F.A. RUMILLY-VALLIERES (2) / F.C. VILLEFRANCHE EN BEAUJOLAIS (2) se disputera le dimanche 03 mai 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade des Marais à **VALLIERES** ;

REGIONAL 2

Poule A :

* **F.C. COURNON D'AUVERGNE** (547699)

Le match n° 20275.2 : F.C. COURNON D'AUVERGNE / U.S. VALLEE DE L'AUTHRE se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 au stade Joseph et Michel Gardet de **COURNON D'AUVERGNE** ;

Poule B :

* **F.A. LE CENDRE** (521161)

Le match n° 20454.2 : F.A. LE CENDRE / Ent. NORD LOZERE FOOT se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 au stade Jean Jaurès à **LE CENDRE** ;

* **Ac. S. MOULINS FOOT** (581843)

Le match n° 20384.2 : Ac. S. MOULINS FOOT / F.C. CHATEL-GUYON se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 au stade Hector Rolland à **MOULINS** ;

* **C.S. VOLVIC** (506562)

Le match n° 20476.2 : C.S. VOLVIC / U.S. SAINT FLOUR se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 au stade Michel Champeboux à **VOLVIC** ;

Poule C :

* **L'ETRAT LA TOUR SPORTIF** (504775)

Le match n° 20552.2 : L'ETRAT LA TOUR SPORTIF / U.S. FEILLENS se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif des Ollières à **L'ETRAT** ;

* **F.C. VENISSIEUX** (582739)

Le match n° 20553.2 : F.C. VENISSIEUX / OI. VILLEFONTAINE 2025 se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Laurent Gérin à **VENISSIEUX** ;

* **U.S. VILLARS** (527379)

Le match n° 20554.2 : U.S. VILLARS / F.C. SAINT PAUL EN JAREZ se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Roger Villeneuve à **VILLARS** ;

Poule D :

* **F.C. ECHIROLLES** (515301)

Le match n° 20618.2 : F.C. ECHIROLLES / F.C. CLUSES SCIONZIER se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 au stade Eugène Thénard à **ECHIROLLES** ;

* **LYON LA DUCHERE** (520066)

Le match n° 20670.2 : LYON LA DUCHERE (2) / MOS3R F.C. se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de la Sauvegarde à **LYON** ;

* **E.S. MANIVAL** (523348)

Le match n° 20649.2 : E.S. MANIVAL / F.C. AIX se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade François Régis Bériot à **SAINT ISMIER** ;

Poule E :

* **SUD LYONNAIS FOOT 2013** (582984)

Le match n° 26511.2 : SUD LYONNAIS FOOT 2013 / AIN SUD se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de la Plaine à **COMMUNAY** ;

* **RACHAIS E.S.** (546479)

Le match n° 26437.2 : E.S. RACHAIS / F.C. BOURGOIN JALLIEU (2) se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Albert Batteux à **MEYLAN** ;

* **OI. SALAISE RHODIA** (504465)

Le match n° 26532.2 : OI. SALAISE RHODIA / A.S. SAINT PRIEST (2) se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de la Terre Rouge à **ROUSSILLON** ;

* **THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.** (582664)

Le match n° 26533.2 : THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2) / EYBENS O.C. se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade St Disdille à **THONON LES BAINS** ;

REGIONAL 3

Poule A :

* **Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL** (551385)

Le match n° 24448.2 : Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL / A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 au stade municipal à **LACAPELLE DEL FRAISSE** ;

* **U.S. ISSOIRE** (506507)

Le match n° 24446.2 : U.S. ISSOIRE / U.S. MURAT se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 sur le terrain d'Honneur au Complexe Sportif Lavedrine à **ISSOIRE** ;

Poule B :

* **F.C. COMMENTRY** (582321)

Le match n°24513.2 : F.C. COMMENTRY / BEZENET DOYET FOOT se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Lucien Vincent à **COMMENTRY** ;

* **F.C. ESPALY** (523085)

Le match n° 24609.2 : F.C. ESPALY (2) / A.S. CLERMONT SAINT JACQUES se disputera le samedi 02 mai 2026 à 20h00 au stade La Viouzou à **ESPALY SAINT MARCEL** ;

* **LEMPDES SPORTS FOOT** (518527)

Le match n° 24608.2 : LEMPDES SPORTS FOOT / A. VERGONGHEON-ARVANT se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 au stade de la Plaine de Jeux du Marais à **LEMPDES** ;

Poule C :

* **C.S. PONT DU CHATEAU** (520152)

Le match n° 24752.2 : C.S. PONT DU CHATEAU / C.S. VOLVIC (2) se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 au stade Léon Baget à **PONT DU CHATEAU** ;

* **S.A. THIERS** (508776)

Le match n° 24753.2 : S.A. THIERS (2) / A.S. DOMPIERRE se disputera le samedi 02 mai 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports Antonin Chastel à **THIERS** ;

Poule D :

* **SAINT ETIENNE COTE CHAUDE** (500430)

Le match n° 24930.2 : SAINT ETIENNE COTE CHAUDE / SOUS ECOLES LAIQUES SAINT PRIEST se disputera le jeudi 30 avril 2026 à 20h00 au stade Auguste Dury à **SAINT ETIENNE** ;

* **U.S. ECOTAY MOINGT** (551381)

Le match n° 24908.2 : U.S. ECOTAY MOINGT / A.S. MONTFERRAND se disputera le samedi 02 mai 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de Montplaisir à **MONTBRISON** ;

* **HAUT LIGNON FOOT** (561131)

Le match n° 24884.2 : HAUT LIGNON FOOT/ F.C. VELAY se disputera le samedi 02 mai 2026 à 17h00 sur le terrain synthétique du stade Leygat à **TENCE** ;

* **U. GLE ARMENIENNE LYON DECINES** (504671)

Le match n° 24929.2 : U. GLE ARMENIENNE LYON DECINES / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 au Parc des Sports R. Troussier à **DECINES CHARPIEU** ;

Poule E :

* **F.C. VAULX EN VELIN** (504723)

Le match n° 25059.2 : F.C. VAULX EN VELIN (2) / J. ST.O. GIVORS se disputera le vendredi 1^{er} mai 2026 à 15h30 au stade Francisque Jomard à **VAULX EN VELIN** ;

Poule F :

* **O. SALAISE RHODIA** (504465)

Le match n° 25380.2 : OI. SALAISE RHODIA (2) / ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE se disputera le samedi 02 mai 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de la Terre Rouge à **ROUSSILLON** ;

Poule G :

* **O. VILLEFONTAINE 2025** (528363)

Le match n° 25468.2 : O. VILLEFONTAINE 2025 (2) / E.S.B. FOOTBALL MARBOZ se disputera le samedi 02 mai 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de la Prairie à **VILLEFONTAINE** ;

* **C.S. VIRIAT** (504312)

Le match n° 26468.2 : C.S. VIRIAT / AIN SUD (2) se disputera le samedi 02 mai 2016 à 18h30 au stade Pierre Brichon à **VIRIAT** ;

Poule H :

* **EV. S. GENAS AZIEU** (523341)

Le match n° 25553.2 : Ev. S. GENAS AZIEU / F.C. ECHIROLLES (2) se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Edmond Pouzet à **GENAS** ;

* **A.S. MONTREAL LA CLUSE** (511575)

Le match n° 25552.2 : A.S MONTREAL LA CLUSE / F.C. SEYSSINS se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Orindis à **MONTREAL LA CLUSE** ;

* **F.C. PLAINE TONIQUE** (560193)

Le match n° 25554.2 : F.C. PLAINE TONIQUE / Ent. VAL D'HYERES se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 au stade du Moulin Neuf à **MALAFRETAZ** ;

* **A.S. SAINT MARTIN EN HAUT** (50560)

Le match n° 25555.2 : A.S. SAINT MARTIN EN HAUT / LYON FOOTBALL F.C.se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Municipal à **ST MARTIN EN HAUT** ;

Poule I :

* **U.S. ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD F.C.** (500324)

Le match n° 25701.2 : U.S. ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD F.C. / Am. S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX se disputera le samedi 02 mai 2026 à 20h00 au stade Henri Jeantet à **VETRAZ** ;

* **F.C. COLOMBIER-SATOLAS** (581381)

Le match n°25643.2 : F.C. COLOMBIER-SATOLAS / F.C. CHAMBOTTE se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 au stade municipal de **COLOMBIER SAUGNIEU** ;

* **A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE** (533035)

Le match n° 25638.2: A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE / F.C. CLUSES se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Porte de Villeneuve à **GRENOBLE** ;

Poule J :

* **F.C. CHAPONNAY MARENNES** (546317)

Le match n° 26058.2 : F.C. CHAPONNAY MARENNES / U.S. DIVONNE se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 au Complexe Sportif Gil La Forêt à **CHAPONNAY** ;

* **S.O. PONT DE CHERUY** (500340)

Le match n° 26057.2 : S.O. PONT DE CHERUY / Et. S. DOUVAIN-LOISIN se disputera le samedi 02 mai 2026 à 19h00 au Complexe Sportif Grammont à **PONT DE CHERUY** ;

* **G.F.A. RUMILLY-VALLIERES** (582695)

Le match n° 26059.2 : G.F.A. RUMILLY-VALLIERES (3) / A.S.V.E.L. VILLEURBANNE se disputera le samedi 02 mai 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade des Marais à **VALLIERES**.

AMENDE

Retard dans l'envoi de la feuille de match

Amende de 75 euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

* **Ent. CREST AOUSTE** (551477) : match n° 25367.2 en Régional 3 – Poule F – du 19/04/2026

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président

Secrétaire